

Parti Evangélique Suisse

Secrétariat Général

Nägelligasse 9

Postfach 294

3000 Bern

Tél. 031 351 71 71

Fax 031 351 71 02

info@evppev.ch

www.evppev.ch

Monsieur
Paul Fink
Office fédéral de la culture
Hallwylstr. 15
3003 Berne
paul.fink@bak.admin.ch

Berne, le 17/ juillet 2012

Révision de la loi sur la formation des Suisses de l'étranger: ouverture de la procédure de consultation

Réponse du Parti Evangélique Suisse (PEV).

Monsieur le Conseil fédéral

Monsieur,

Le PEV vous remercie de lui donner la possibilité de s'exprimer sur la révision de la loi sur la formation des Suisses de l'étranger et prend volontiers position sur les questions soumises à consultation relativement au projet de loi.

Le PEV soutient les objectifs de cette nouvelle loi et le renforcement de la présence suisse à l'étranger en matière d'éducation et de formation dans les mesures proposées dans cette nouvelle loi. Le PEV répond ci-dessous aux questions posées:

Question 1: La volonté de renforcer la présence Suisse à l'étranger passe également par le soutien des ressortissants suisses et donc de la formation de leurs enfants et jeunes adultes. Le PEV soutient par conséquent les mesures permettant une présence éducative efficace offrant une palette éducationnelle aussi large que possible et permettant de renforcer l'image et les valeurs de la Suisse dans les pays concernés. Ainsi le PEV soutient l'objectif de la révision afin d'offrir un soutien aux familles suisses travaillant activement à promouvoir la Suisse à l'étranger, pour renforcer la présence culturelle, économique de la Suisse et également afin de mettre en avant ses forces en matière de formation.

Question 2: Le PEV soutient l'assouplissement des obligations en matière de nombre d'élèves suisses afin de permettre aux écoles de répondre librement aux demandes d'élèves d'autres nationalités dans la mesure de leur possibilité. Cela favorise en outre l'objectif de renforcer la présence éducative suisse à l'étranger. Il est cependant important que le rôle de soutien aux familles suisses ne passe pas au second degré. La Confédération doit en outre, afin de répondre aux objectifs fixés, rester vigilante quant aux besoins spécifiques de ces écoles en matière de subvention et ne pas délaissier les écoles existantes au profit de celles à créer.

Le PEV soutient la mesure visant à établir un projet de financement couvrant la

période législative afin de donner aux écoles une assurance financière sur une période plus longue et ainsi de meilleures possibilités de budgétisation et planification.

Question 3: Comme cela s'est fait dans le passé, il est essentiel que la Confédération soutienne la création et la construction d'écoles suisses à l'étranger, soutien sans lequel ces écoles ne pourraient que difficilement voir le jour. La création d'une école ne devrait cependant pas être dépendante principalement de sa localisation stratégique pour la politique extérieure de la Suisse, mais surtout des besoins de la population suisse présente dans ce pays. Le but de ces écoles est avant tout d'offrir un soutien social aux familles émigrées et non pas un outil de promotion à part entière.

Question 4: Le PEV soutient entièrement le développement de la formation professionnelle duale pour les jeunes Suisses de l'étranger. Ce système suisse doit pouvoir être accessible pour les Suisses de l'étranger, pour autant que la demande et les moyens soient suffisants à assurer une formation de qualité.

Question 5: Le PEV soutient également ce projet de formation professionnelle. Le PEV estime que le système de formation au cœur de la vie professionnelle concrète est une des forces réelles de la Suisse en matière de formation. Ce système doit pouvoir être accessible pour les jeunes suisses de l'étranger afin qu'ils profitent de ce système de formation qui représente également une carte de visite importante pour la Suisse. L'intérêt économique pour les entreprises présentes à l'étranger et pour l'économie de la Suisse est également non négligeable.

En outre, le PEV recommande de reconsidérer la formulation de l'Art.4, let.b: ou l'expression « au moins » survient deux fois ce qui ne correspond pas au texte allemand.

Le PEV propose par conséquent:

Art.4, let.b: propose au moins deux langues nationales suisses dans son programme d'études;

Nous vous remercions pour la prise en compte de notre opinion ainsi que pour le précieux travail accompli et vous transmettons, Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur, nos salutations distinguées.

PARTI EVANGELIQUE SUISSE (PEV)



Président du Parti
Heiner Studer



Secrétaire général
Joel Blunier